

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Michelle CORRE, Christian STALPORT, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Romain JONON, Frédéric BUTTET, Christophe VERMOREL, Alexandre LACROIX

Etaient excusés : Bernard GUITTAT, ayant donné pouvoir à Romain JONON
Anne-Marie SAINT-MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian STALPORT
Nathalie MENUT, ayant donné pouvoir à Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER
Vanessa BASSEUIL, ayant donné pouvoir à Michelle CORRE
Aurélie BESANCON
Stéphane PEGON

Secrétaire de séance : Michelle CORRE

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du jeudi 04 juin 2015.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Renouvellement du CDD de l'agent en charge des activités périscolaires.

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent en charge des activités périscolaires est arrivé à expiration le 30 juin 2015 et qu'il convient de le renouveler.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer ce poste et de l'annualiser sur 10 mois. Il crée donc le poste du 01/09/2015 au 30/06/2016 à 2.82 heures hebdomadaires.

Point 3 : Fixation des tarifs du columbarium et règlementation du caveau d'attente.

Le maire informe le conseil municipal que les travaux au cimetière concernant l'implantation d'un columbarium vont bientôt débuter et qu'il convient donc de fixer les tarifs des cases de columbarium.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- Case de columbarium pour 30 ans : 450.00 €
- Case de columbarium pour 50 ans : 750.00 €
- Dispersion des cendres dans le puits à cendres = GRATUIT

Il explique également que le caveau d'attente et l'ossuaire vont également être mis en place par la même occasion, il convient donc d'en fixer la règlementation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le caveau d'attente sera gratuit pendant 6 jours maximum ; au-delà de ces 6 jours, il sera appliqué un tarif de 50€/jour et le cercueil devra être hermétique.

Point 4 : Prêt à taux zéro pour le préfinancement du FCTVA.

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement public local permettant de doter la France des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et son développement, il a été décidé la mise en place d'un dispositif de préfinancement, par la caisse des dépôts et consignations, des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA afférent aux dépenses d'investissement 2015 des collectivités soumises au régime de versement du FCTVA. Ce préfinancement prend la forme d'un prêt à taux zéro (PTZ) et constitue une avance remboursable aux collectivités. Les demandes devront être effectuées directement auprès de la caisse des dépôts par les collectivités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant le dossier.

Point 5 : Délibération de demande de subvention dans le cadre de « 100 projets du Département »

Le Maire explique au conseil municipal que le Conseil Départemental a dégagé une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros pour palier la baisse drastique des dotations qui a de lourdes conséquences sur l'investissement des collectivités locales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

Point 6 : Décision Modificative.

Le Maire propose au conseil municipal la Décision Modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
C/73925 = + 584.00 € (FPIC)	C/7325 = + 2 272.00 € (FPIC)
C/61523 = + 1800.00 € (borne à incendie)	C/7381 = + 9 424.45 € (droits de mutation)
C/023 = + 4312.45 € (virmt à la section d'invnt)	C/7381 = - 5 000.00 € (
TOTAL = 6 696.45 €	TOTAL = 6 696.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Chap 21 Op 82 = acquisition matériel = + 4 312.45 € <ul style="list-style-type: none">• Panneaux de signalisation• Mobilier école• Scanner mairie	C/021 = + 4 312.45 € (virmt de la section de fctnmt)
TOTAL = 4 312. 45 €	TOTAL = 4 312. 45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la Décision Modificative comme proposée ci-dessus.

Point 7 : Rapport d'activités de la Communauté de Communes.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la communauté de communes. Il indique que celui-ci est à disposition de chacun pour le consulter au Secrétariat de Mairie.

Point 8 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin. (SIEVS)

Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS). Il indique que celui-ci est à disposition de chacun pour le consulter au Secrétariat de Mairie.

Point 9 : Points sur les diagnostics du SPANC.

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courriel du SPANC du Brionnais dans lequel le technicien l'informe qu'il subsiste 5 usagers sur la commune de St Maurice lès Châteauneuf pour lesquels les visites non pas été faites. Chaque cas est étudié pour savoir s'il convient de laisser le SPANC leur appliquer la pénalité financière de 150€. Il s'avère que sur les 5 usagers, deux d'entre eux sont des maisons inhabitées et inhabitables. Seuls 3 usagers se verront appliquer la pénalité financière de 150€.

Le Maire présente également au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC). Il indique que celui-ci est à disposition de chacun pour le consulter au Secrétariat de Mairie.

Point 10 : Informations sur l'association La Marmite.

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de l'association La Marmite de louer l'ancien local du corbillard de la commune pour le rénover entièrement en bureau. Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet mais souhaiterait que l'association se renseigne des coûts afin d'être sûre de bien vouloir s'engager dans cette voie. Il est également demandé au Maire de consulter l'avis des domaines concernant la vente de ce local à l'association.

Point 11 : Questions diverses.

- Le Maire informe le conseil municipal qu'un arbre (un tilleul) sera planté dans le carré prévu à cet effet sur le parking de l'église devant l'abri bus.
- Le Maire distribue à chacun des documents à mettre dans les boîtes aux lettres des administrés. Il s'agit d'informations sur le concours photo organisé par la Mairie et sur les finances de la commune.
- Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'Office du tourisme concernant la mise à disposition du minibus de la commune pour des excursions en terroir sud brionnais tous les lundis de juillet-août de 14h à 17h. (passage chez Christian DUMONT pour son élevage charolais et son labo de découpe à St Maurice lès Châteauneuf et chez le domaine des fossiles et sa cave viticole biologique à Mailly.
- Le Maire fait également part au conseil municipal d'une journée de mobilisation organisée par l'Association des Maires de France concernant la baisse des dotations et le projet de loi NOtre.

- Christian LABOURET remercie tous ceux qui ont œuvré pour le bon déroulement du rassemblement des St Maurice qui a rencontré un véritable succès. Il indique que sera prévue une soirée en octobre pour remercier tous les bénévoles.
- Christian STALPORT indique que le passage du Jury du fleurissement aura lieu le lundi 20 juillet à 13h30, il demande si les 2 agents des services techniques peuvent être présents. Il demande également qu'une cuve de récupération d'eau soit installée dans la cour derrière la mairie.

La séance est close à 23h00.